

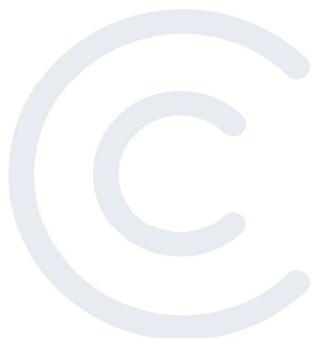


BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

Association AVENIR JEUNESSE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



Commissariat aux comptes – Expertise-Comptable

20 boulevard Gambetta 30000 Nîmes

Mail : abeziat@auditbfa.fr . Tel : 04 66 26 10 10

SARL au capital de 16 650 €

RCS : Nîmes B 413 656 331 - SIRET : 413 656 331 00027



BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION AVENIR JEUNESSE
.....
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AVENIR JEUNESSE, sis au 9 Allée des Cèdres - 30100 ALES, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Compte tenu des spécificités de votre association, nous nous sommes assurés que les méthodes comptables appliquées sont conformes au plan comptable général et aux dispositions des règlements ANC N°2018-06 et ANC N°2019-04 et nous avons vérifié le caractère approprié des informations données en annexe.

Nous avons également apprécié la correcte comptabilisation des subventions reçues par l'association et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 17 Mai 2024

S.A.R.L BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT
Signé électroniquement le 17/05/2024 par Aude Beziat

Aude BEZIAT

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	26 863,77	23 673,65	3 190,12	7 706,22
Immobilisations corporelles en cours	143 060,00		143 060,00		
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	31 440,09		31 440,09	30 643,36	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 050,40		2 050,40	3 517,06	
TOTAL (I)	203 414,26	23 673,65	179 740,61	41 866,64	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	33 363,70		33 363,70	1 019,94
	CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	166,01		166,01	2 740,16	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	135 220,19		135 220,19	184 442,60	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	341 444,34		341 444,34	381 288,42	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	91,99		91,99	1 216,80
	TOTAL (II)	510 286,23		510 286,23	570 707,92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	713 700,49	23 673,65	690 026,84	612 574,56	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				2 050,40	3 517,06
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	132 288,45	132 288,45
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	86 148,76	83 429,25
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	71 790,43	84 464,26	
Excédent ou déficit de l'exercice	35 344,50	(9 954,32)	
Total des fonds propres (situation nette)	325 572,14	290 227,64	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	325 572,14	290 227,64
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	87 458,18	77 892,18
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	87 458,18	77 892,18
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	35 891,09	35 094,36
	Total des provisions	35 891,09	35 094,36
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	129 745,32	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 648,23	13 491,54
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	89 023,57	90 618,01
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	154,00		
Produits constatés d'avance	14 534,31	105 250,83	
	Total des dettes	241 105,43	209 360,38
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	690 026,84	612 574,56
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 344,50	(9 954,32)
	(1) Dont à moins d'un an	114 482,43	209 360,38
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	110,00	80,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	31 726,26	53 018,84
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	685 219,60	665 004,92
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	30 000,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 648,55	1 885,68	
Utilisations des fonds dédiés	70 434,00	60 000,00	
Autres produits	3 188,42	3 042,77	
Total des produits d'exploitation	822 326,83	783 032,21	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	240 156,60	245 904,94
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 097,63	15 430,24
	Salaires et traitements	319 524,77	322 535,89
	Charges sociales	124 490,12	124 493,46
	Dotations aux amortissements et dépréciations	4 516,10	3 701,76
	Dotations aux provisions	796,73	
Reports en fonds dédiés	80 000,00	70 434,00	
Autres charges	43,99	17,84	
Total des charges d'exploitation	783 625,94	782 518,13	
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 700,89	514,08	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 700,89	514,08
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 600,83	1 469,24
	Total des produits financiers	2 600,83	1 469,24
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	701,11	
	Total des charges financières	701,11	
RESULTAT FINANCIER		1 899,72	1 469,24
RESULTAT COURANT avant impôts		40 600,61	1 983,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 256,11	11 937,64
	Total des charges exceptionnelles	5 256,11	11 937,64
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 256,11)	(11 937,64)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		824 927,66	784 501,45
TOTAL DES CHARGES		789 583,16	794 455,77
EXCEDENT ou DEFICIT		35 344,50	(9 954,32)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		7 295,70	6 586,04
TOTAL		7 295,70	6 586,04
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		7 295,70	6 586,04
TOTAL		7 295,70	6 586,04

Règles et Méthodes Comptables

Présentation de l'association

L'association Avenir Jeunesse porte, depuis sa création en 1987, une mission de prévention spécialisée.

La prévention spécialisée est une action d'éducation spécialisée visant à permettre à des jeunes, de 12 à 25 ans, en voie de marginalisation, de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social. Cette action est placée sous l'autorité des départements (Conseils Départementaux) dans le cadre des politiques de Protection de l'Enfance.

La loi du 6 janvier 1986 a transféré aux Présidents des Conseils Départementaux les compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont la prévention spécialisée. Celle-ci est précisée dans les articles L 121-2 et L 221-1 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que le département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ».

L'ordonnance du 1er décembre 2005 assimile les structures de prévention spécialisée à des établissements sociaux et médico-sociaux relevant désormais de la loi du 2 janvier 2002, réformant l'action sociale.

La prévention spécialisée et les intervenants sociaux de ce secteur d'activité, bien que travaillant généralement pour des associations, exercent donc leur travail dans le cadre « d'une mission de service public ».

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données de contexte national, départemental et local, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

L'association Avenir Jeunesse exerce la mission de prévention spécialisée sur 3 quartiers Alésiens (Cévennes, Près Saint Jean, Cauvel-La royale) et sur la Grand Combe. Le service s'est vu complété d'une mission de médiation sociale en 2016, sur le quartier de Rochebelle, à Alès.

Les accompagnements éducatifs individuels s'appuient sur un ensemble d'actions, de projets et d'interventions collectives, qui s'inscrivent dans le développement social local des territoires sur lesquels nous intervenons.

Règles et Méthodes Comptables

« Projet Cévennes Pour Tous » :

La pratique « d'aller vers » les jeunes les plus en risque de marginalisation constitue le cœur de métier de la prévention spécialisée. Elle nécessite un réel professionnalisme, des compétences et des gestes métiers précis mais si elle est possible, c'est aussi grâce à un cadre d'intervention régie par des principes historiques, notamment l'anonymat, l'absence de mandat et la non-institutionnalisation.

Les appels à projet nationaux actuels intègrent ces pratiques à leurs cahiers des charges et les acteurs de la prévention spécialisée s'y reconnaissent.

C'est le cas par exemple de l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics dits invisibles » travaillé et renommé 'Cévennes Pour Tous » localement.

Ce projet financé par l'Etat via la DIRECCTE est porté pour le territoire par le syndicat mixte du Pays des Cévennes et plus précisément par le PLIE Cévenol.

Il vise le repérage et l'accompagnement de publics dits invisibles (ni en emploi, ni inscrit dans un parcours d'insertion, ni inscrit auprès des services publics de l'emploi) vers l'insertion. Le public cible est :

- les personnes de 16 à 29 ans
- ni en emploi, ni inscrit dans un parcours d'insertion, ni inscrit auprès des services publics de l'emploi
- vivant sur :
 - o l'une des communes de la première couronne d'Alès
 - o un quartier Politique de la Ville d'Alès non couverts par la prévention spécialisée actuellement

Deux autres opérateurs travaillent sur ce projet sur d'autres territoires (Le stade de la Sainte Barbe pour Anduze et La Garnd Combe et la Miséricorde pour Bessèges et Saint Ambroix).

La convention qui lie avenir jeunesse et le syndicat mixte du Pays des Cévennes vise le repérage de 100 « invisibles » et l'accompagnement d'au moins 40 d'entre eux pour une année d'intervention. La convention établie pour un an (du 14/12/2019 au 15/12/2020) est exceptionnellement prolongée par avenant de 3 mois du fait de la crise sociale et économique. Il est envisagé de renouveler ce projet pour un an l'année prochaine.

Le financement de ce projet correspond à un équivalent temps plein d'éducateur spécialisé et aux dépenses afférentes (54 000 euros). Les chantiers éducatifs et actions collectives organisés sont directement facturés au syndicat mixte, ils ne sont pas inclus dans le montant de la subvention. Ce projet se terminant au 30 Novembre 2022.

Depuis le 1er décembre 2022, un nouveau projet sous le nom de contrat d'engagement jeune – volet jeunes en rupture en Occitanie "

Ce projet a pour objet de permettre un développement d'activités en direction des jeunes de 16 à 25 ans révolus, jusqu'à 29 ans révolus s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

Règles et Méthodes Comptables

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019/2023 :

Cette stratégie nationale a été déployée sous forme d'un plan pour la période de 2019 à 2021. L'un des axes de ce plan est l'extension de la prévention spécialisée en termes de territoire et/ou d'horaires de présence. Le Gard a figuré parmi les départements démonstrateurs et Avenir Jeunesse a été doté d'un ETP supplémentaire dans ce cadre-là.

L'action de prévention spécialisée a donc été étendue aux quartiers QPV d'Alès non couverts pour l'instant par la prévention spécialisée de droit commun ainsi qu'au besoin, aux communes de la première couronne. Cette action a été renouvelé jusqu'en 2023.

Les autres projets dans le cadre de la Politique de la Ville :

La politique de la ville vise à réduire voire effacer les inégalités sociales entre les différents territoires. Il s'agit d'une politique transversale et variée qui touche à la culture, à l'urbanisme, au vivre ensemble, à la sécurité, à l'éducation, à l'économie et à l'emploi par exemple. Elle est mise en œuvre localement par la signature d'un contrat de ville par les différents acteurs financeurs (Etat, Région, Département, Agglomération et communes). Ce contrat, qui s'appuie sur un diagnostic de territoire définit des axes prioritaires.

Avenir Jeunesse intervenant principalement sur des territoires dits prioritaires au regard de la politique de la ville peut être amenée à répondre aux appels à projets annuels. Il est important de comprendre que les financements qui entrent dans ce cadre nourrissent l'intervention principale de la prévention spécialisée. Ils permettent d'avoir des moyens supplémentaires pour répondre mieux et de façon plus exhaustive aux besoins des jeunes que nous accompagnons, mais toujours dans le cadre de la prévention spécialisée. Ils ne servent pas à financer du fonctionnement ou des salaires mais bien des prestations et charges liées à un projet coconstruit avec les jeunes et familles.

Extension de la prévention spécialisée.

Depuis 2021, une nouvelle mission est menée, afin de développer et de renforcer la prévention spécialisée sur de nouveaux territoires sur Alès et aussi sur de nouvelles communes comme (Cendras, Saint Martin, Saint Julien les Rosiers, et St Hilaire, une convention de partenariat a été signée entre l'association et les différents partenaires, Alès Agglomération, les mairies concernés, et le Conseil Départementale.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de de 690 027euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 35 345 euros.

L'exercice considéré a une durée de **12** mois., recouvrant la période du **01/01/2023 au 31/12/2023**

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant d' **AVENIR JEUNESSE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- La loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- Les règlements comptables :
- 1999-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- 2018-06 du 05 Novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Faits Caractéristiques de l'exercice

L'acquisition d'un local pour un montant de 130 000€

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

NEANT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements de méthodes comptables décrit ci après;
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Principe de Continuité de l'exploitation

La continuité d'exploitation qui sous-tend l'établissement des comptes de l'exercice 2023 est conditionnée par le maintien des engagements financiers de l'ensemble des partenaires de l'association, notamment le renouvellement des subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourraient s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Evaluation des actifs

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (*y compris taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement*).
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'est pas prise en compte dans la base amortissable des éléments d'actifs.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont placées sur un support sécurisé livret associatif.

Engagement en matière de pensions et retraites

A l'actif du bilan un placement financier a été effectué pour garantir l'obligation de l'employeur dans le cadre des départs à la retraite.

Ce compte spécifiquement dédié à l'indemnité de fin de carrière a été ouvert auprès de l'organisme MALAKOFF MEDERIC

L'abondement de ce compte devrait permettre d'assumer financièrement les engagements de l'association.

Le montant des versements est ajusté pour les personnes éligibles sur des critères d'âge. Au 31/12/2023, le montant du placement effectué s'élève à 31 441€ (Actif du bilan) et au (Passif du Bilan)

Fonds dédiés

L'association a mis en réserve de fonds dédiés à la clôture de l'exercice sur la part des subventions qui n'ont pu être utilisées.

Voir tableau des fonds dédiés antérieurs et constitués au cours de l'exercice.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 032,84			1 032,84		
	Instal., agencement, aménagement divers	8 252,70			7 555,20	697,50	
	Matériel de transport	14 700,00				14 700,00	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 627,38			15 161,11	11 466,27	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours		143 060,00			143 060,00	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 612,92		143 060,00		23 749,15	169 923,77	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	30 643,36	796,73			31 440,09	
	Prêts et autres immobilisations financières	3 517,06	600,00		2 066,66	2 050,40	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 160,42		1 396,73		2 066,66	33 490,49
TOTAL		84 773,34		144 456,73		25 815,81	203 414,26

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023	
		Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 032,84		1 032,84	
	Autres instal., agencement, aménagement divers	3 324,36	139,50	2 976,00	487,86
	Matériel de transport	11 567,00	2 940,00		14 507,00
Matériel de bureau, mobilier	22 403,30	1 436,60	15 161,11	8 678,79	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 327,50	4 516,10	19 169,95	23 673,65	
TOTAL	38 327,50	4 516,10	19 169,95	23 673,65	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	35 094,36	796,73		35 891,09
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		35 094,36	796,73		35 891,09
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		35 094,36	796,73		35 891,09
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>		796,73		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	132 288,45			132 288,45
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie	83 429,25	2 719,51		86 148,76
Autres réserves				
Report à nouveau	84 464,26	(9 954,32)	2 719,51	71 790,43
Résultat de l'exercice	(9 954,32)	35 344,50	(9 954,32)	35 344,50
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement				
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement				
Droits des propriétaires				
TOTAL	290 227,64	28 109,69	(7 234,81)	325 572,14

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Travaux Alès/Aménagement Guynemer	2 488,18			2 488,18
Chantier éducatifs	1 030,00			1 030,00
Cf.état Fonds dédiés	14 374,00	10 434,00		3 940,00
Fondation de France			20 000,00	20 000,00
CD Action Plan Pauvreté	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL	77 892,18	70 434,00	80 000,00	87 458,18

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 050,40	2 050,40	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	166,01	166,01	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	115 220,19	115 220,19	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	20 000,00	20 000,00		
Charges constatées d'avance	91,99	91,99		
TOTAL DES CREANCES		137 528,59	137 528,59	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	129 745,32	3 122,32	13 797,00	112 826,00
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	7 648,23	7 648,23		
	Fournisseurs et comptes rattachés	37 366,75	37 366,75		
	Dettes des legs ou donations	37 353,31	37 353,31		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 303,51	14 303,51		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	154,00	154,00			
Dettes représentatives de titres empruntés	14 534,31	14 534,31			
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		241 105,43	114 482,43	13 797,00	112 826,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice		130 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		254,68			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe libre

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les garanties financières associées à l'emprunt :
Hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers rang 1

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			91,99
OSWITCH		91,99	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			91,99

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Action CEJ-JR Syndicat Mixte 01/01/24au31/05/24		14 534,31	14 534,31
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			14 534,31

--

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Heures de benevolat (498 heures x14.65€) 498 heures réparties sur heures de CA+AG	7 295,70	6 586,04
	7 295,70	6 586,04
Total	7 295,70	6 586,04
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Heures de bénévolat (498 heuresx14.65€) 458 heures réparties sur les heures des CA+AG	7 295,70	6 586,04
	7 295,70	6 586,04
Total	7 295,70	6 586,04

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1,00	
	Professions intermédiaires		
	Employés	7,89	
	Ouvriers		
	TOTAL	8,89	

--

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **690 027** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **824 928** euros
 - un total charges de **789 583** euros

 - dégage un résultat de **35 345** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association AVENIR JEUNESSE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.